

projets de loi, cela pouvant être impossible à un moment donné, proteste de son désir d'accepter les propositions qui lui seront faites avec tout le respect dû à des hommes de grande expérience et revêtus d'un caractère sacré." (1)

B

Ayant examiné la présente édition du *Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu*, par le Ven. J.-B. de la Salle, imprimée à Québec chez Elzéar Vincent, 1875. Nous avons approuvé et approuvons le dit ouvrage, et en recommandons la lecture aux fideles de ce diocèse.

Québec, le 27 septembre 1875

† E. A. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Nous, soussigné, Evêque de Montréal, avons approuvé et approuvons, par le présent, le *Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu*, comme un excellent livre; et Nous en recommandons la lecture à tous les fideles confiés à nos soins, soit dans les familles, soit dans les écoles.

Donné à Montréal, le 15 septembre 1875

† IG. EVEQUE DE MONTRÉAL

Merci, mon cher Frère, pour le bienveillant envoi d'un exemplaire du *Traité des Devoirs du Chrétien*. Il va sans dire que non seulement je vous autorise à le mettre en circulation dans mon diocèse, mais que je vous souhaite le plus grand succès dans cette œuvre. Je desirerai et je serais heureux d'en voir un exemplaire dans toutes les familles du diocèse. C'est certainement l'un des meilleurs livres que l'on puisse remettre dans les mains de notre jeunesse et dont on ne saurait trop lui recommander la lecture.

Seminaire des Trois-Rivières, 15 septembre 1875

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES

Comme je ne doute point, mon cher Frère, que la nouvelle édition du *Traité des Devoirs du Chrétien, ornée de vignettes, considérablement augmentée, et suivie d'un nouveau traité de la Pédagogie chrétienne*, dont vous avez eu la bonté de me présenter un exemplaire, n'ait été soumise à l'approbation de Mgr l'Archevêque de Québec, dans le diocèse duquel elle est imprimée, je serai bien aise de voir circuler cet utile ouvrage parmi les fideles de mon propre diocèse.

Depuis plusieurs années, votre Institut ne cesse de publier des livres à l'usage des enfants et des jeunes gens de nos écoles, avec un zèle au-dessus de tout éloge. C'est un nouveau moyen de perpétuer le bien que votre enseigne-

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, année 1881-1882, p. XXIII et XXIV.